



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Haïti

Question écrite n° 31568

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la situation dramatique d'Haïti. Ce pays vient de subir une série de catastrophes naturelles impressionnantes aux conséquences économiques incalculables et au bilan humain très lourd. Déjà en proie à des difficultés majeures, Haïti a plus que besoin d'une aide internationale. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître le détail des actions déjà entreprises par la France, au titre de l'aide humanitaire d'urgence, et les mesures, à plus long terme, devant aider au redressement de ce pays.

Texte de la réponse

Les quatre cyclones (Fay, Gustav, Hanna et Ike) qui ont frappé Haïti fin août et début septembre ont provoqué une catastrophe de grande ampleur : des centaines de morts, 300 000 déplacés et sans-abri, plus de 800 000 personnes affectées, des récoltes détruites, des infrastructures gravement endommagées. C'est une situation dramatique dans un pays en reconstruction, où des « émeutes de la faim » éclatèrent en avril 2008. Le Président haïtien, M. René Préval, a demandé au Président de la République de jouer le rôle de chef de file des bailleurs de fonds pour aider Haïti à surmonter le grave désastre causé par la saison cyclonique. Le Président de la République a répondu favorablement à cette demande, et adressé le 2 octobre une lettre à ses homologues des pays de l'Union européenne et au président de la Commission européenne leur demandant d'apporter leur appui à Haïti à l'occasion de la conférence de donateurs qui s'y tiendra dans les mois à venir. Dès le lendemain du passage sur Haïti du cyclone Ike, M. Alain Joyandet, secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie, a été le premier membre d'un gouvernement étranger à se rendre sur place, les 8 et 9 septembre. Il a exprimé le plein soutien de la France au nouveau gouvernement dirigé par Mme Michèle Pierre-Louis, qui a pris ses fonctions le 5 septembre, après plus de quatre mois de paralysie gouvernementale, alors que ce pays devait faire face à un désastre humanitaire. Le secrétaire d'État a témoigné concrètement de la solidarité de la France à l'égard d'Haïti qui bénéficiera d'une aide française exceptionnelle de 4 M. Cette somme sera notamment consacrée à des projets de réhabilitation permettant de rémunérer rapidement une main-d'œuvre importante parmi la population des zones affectées. La France prendra également part à la remise en état des ponts détruits. En outre, pour faire face aux besoins immédiats des populations, 145 tonnes de produits de première nécessité ont été envoyées sur place. Acheminés par un bâtiment de transport de la marine nationale, le Francis-Garnier, ces produits proviennent du stock humanitaire positionné à Fort-de-France, des dons réunis par les collectivités locales et des entreprises de Martinique et de Guadeloupe ainsi que du matériel fourni par des ONG et par la Croix-Rouge. La région la plus touchée du pays, autour de la ville de Gonaïves, a reçu du matériel permettant de produire 60 millions de litres d'eau potable. Une mission de soixante sapeurs pompiers basés dans les Antilles françaises a par ailleurs été déployée dans la ville de Cabaret, presque entièrement détruite. Spécialisée dans l'aide aux populations victimes de catastrophes naturelles, elle comprend notamment des médecins et des infirmiers. Le centre de crise du ministère des affaires étrangères et européennes a, tout au long de ces événements, assuré la concertation interministérielle et la liaison avec les préfetures, les collectivités de Martinique et de Guadeloupe et l'ensemble des acteurs humanitaires sur le terrain. Le centre a

dépêché deux experts chargés localement, sous l'autorité de l'ambassadeur, d'assurer la coordination des interventions françaises. L'aide à Haïti répond pour la France à un impératif de solidarité envers un pays qui nous est proche par la langue et par l'histoire et qui est voisin des départements français d'Amérique. Les actions de la coopération française n'ont cessé de se développer depuis le départ du président Aristide, en 2004. Le montant de notre coopération bilatérale s'établit aujourd'hui à 30 MEUR annuels, hors aide d'urgence. La France a également accordé un moratoire sur la dette bilatérale haïtienne et plaidé avec succès pour le déblocage de l'aide communautaire, qui atteint aujourd'hui près de 305 MEUR dans le cadre du 10e fonds européen de développement (FED. 2008-2013), dont elle est le premier contributeur. Enfin, la France participe, à hauteur de soixante hommes, à la mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31568

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8280

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10905